



**AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET**  
N° 012 /ASMI/EDC/DG/DEP/ENV/SPM/2023 DU 28 DEC 2023

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN CHARGE DE  
L'EVALUATION FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES  
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM  
PANGAR (PHLP)**

**I – Généralités**

Le Gouvernement du Cameroun (GoC) a obtenu des partenaires financiers que sont : l'Association Internationale pour le Développement (IDA), l'Agence Française pour le Développement (AFD), la Banque Africaine de développement (BAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), un crédit pour la mise en œuvre du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP).

Dans la perspective de la clôture du PHLP en mars 2024, Electricity Development Corporation (EDC), Maître d'Ouvrage du projet, a l'intention d'utiliser une partie du financement de l'AFD pour financer « **le recrutement d'un consultant individuel chargé de l'évaluation finale de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans les instruments de sauvegarde du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar (PHLP)** ».

Ce projet a consisté en la construction d'un barrage de retenue, une centrale hydroélectrique au pied du barrage, une ligne électrique de transport de l'énergie vers le réseau Est, une électrification rurale long du corridor de transport, ainsi qu'un ensemble de mesures environnementales et sociales, l'assistance technique et la gestion du projet.

Les activités du projet ont été regroupées en quatre composantes :

- Composante 1, consacrée à la construction proprement dite du barrage de Lom Pangar ;
- Composante 2, dédiée à la construction d'une centrale électrique et de la ligne de transmission vers le réseau électrique de l'Est ;
- Composante 3, portant sur un ensemble de mesures d'atténuation ou de bonification des impacts environnementaux et sociaux ;
- Composante 4, consacrée à l'appui à la gestion du projet.

L'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) détaillée du projet a produit des instruments de sauvegarde qui ont encadré les activités de la composante 3, notamment :

- Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;



- Le Plan d'Indemnisation et de Réinstallation (PIR) ;
- Le Plan de Développement Local (PDL).

La mise en œuvre du PIR et du PDL a été achevée en 2019 avant la clôture du financement IDA. Pour le PGES, essentiellement financé par les fonds AFD les dernières activités en cours de réalisation seront achevés avant l'expiration du financement au 31 mars 2024.

## II – Objectif de l'étude

Le principal objectif visé par cette étude est de réaliser une évaluation finale de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du Projet Hydroélectrique de Lom Pangar en s'appuyant sur les indicateurs de performance contenus dans les différents instruments de sauvegardes.

## III – Etendue de la mission

Le mandat du consultant portera sur :

- Une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Indemnisation et de Réinstallation (PIR) ;
- Une évaluation de la mise en œuvre du Plan de Développement Local (PDL) ;
- Une évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale (PGES) ;
- La réalisation par typologie, d'un bilan synthétique croisé de la mise en œuvre des mesures E&S contenues dans le PIR, PGES et PDL ;
- L'élaboration des leçons apprises et des bonnes pratiques identifiées dans la mise en œuvre des mesures E&S, dans la perspective de nouveaux projets ;
- L'identification des forces, des faiblesses et des contraintes liées à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (PGES, PIR et PDL)
- L'analyse les facteurs (exogènes et endogènes) qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- La formulation des recommandations quant aux mesures environnementales et sociales pérennes à maintenir pendant la phase d'exploitation du barrage ;
- La proposition d'une solution d'archivage de l'ensemble de la documentation liée à la mise en œuvre de tous les aspects environnementaux et sociaux du PHLP.



#### IV – Condition de participation

La participation est ouverte aux consultants individuels remplissant les principaux critères suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau bac + 5 au moins, en environnement, sociologie, anthropologie, économie, développement communautaire, démographie ou en un domaine associé ;
- Avoir au moins 15 ans d'expérience dans la mise en œuvre des standards E&S nationaux et internationaux.
- Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans dans la préparation de documents d'évaluation d'impact environnemental et social avec une approche de consultation et de participation des divers acteurs et des populations concernés dans le contexte du Cameroun.
- Avoir participé à au moins trois grands projets d'infrastructures financés par l'AFD ;
- Avoir déjà conduit au moins trois missions audits/ évaluation des conformités environnementales et sociales des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'études environnementales et sociales (au moins trois références sur des projets financés par la Banque Mondiale) ;
- Une expérience antérieure sur une activité du projet Hydroélectrique de Lom Pangar sera un atout.

#### V – Contenu des dossiers de candidature

Le Directeur Général de EDC invite les consultants individuels admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.

Les dossiers de candidatures devront avoir les éléments ci-dessous :

- Une lettre de motivation signée par le/la candidat(e) ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé ;
- Une copie légalisée du diplôme requis ;
- Les preuves de son expérience (les attestations de bonne exécution, les copies des contrats similaires etc.).

Le Maître d'Ouvrage veillera à la vérification des informations fournies par chaque candidat, et la non véracité d'une information fournie entraînera la disqualification du candidat.

#### IV – Procédure applicable

Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies par l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que les lois et règlements en vigueur en la matière.



## V - Informations complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures ouvrables de 9h00 à 15h00.

### Electricity Development Corporation (EDC)

Immeuble HIBISCUS, Hippodrome, 4<sup>ème</sup> étage, porte 412 B.P. 15 111 Yaoundé,  
Téléphone : (237) 22.23.10.89 / 22.05.98.39 - Fax : (237) 22.23.11.13

Courriel : [simplicetowa@yahoo.fr](mailto:simplicetowa@yahoo.fr) avec copie à [sylviefodjo@yahoo.fr](mailto:sylviefodjo@yahoo.fr) et [msergesar@yahoo.fr](mailto:msergesar@yahoo.fr)

## VI – Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être :

- Soit transmises par courriel aux adresses électroniques ci-dessus ;
- Soit déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies au Service du courrier au siège de EDC, sis immeuble Hibiscus Avenue Charles De Gaulle - YAOUNDE, 4<sup>ème</sup> étage porte 412, au plus tard le 31 JAN 2024 à 15 heures, heure locale avec la mention :

**« AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN CHARGE DE  
L'EVALUATION FINALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES  
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PROJET HYDROELECTRIQUE DE LOM  
PANGAR (PHLP) »**

